

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD**

**D2024/092**

**SEANCE DU 19 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre,

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 17 Présents : 10 Représentés : 0 Votants : 10 Abstention : 0 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0	<p><b><u>Présents :</u></b>                  Mmes CHABRIER Isabel, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura, DEMARGNE Céline.                  MM. ROYERE Joël, PETIT-COULAUD Bastien, SCAFONE Dominique, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick.</p> <p><b><u>Absents :</u></b>                  Mmes LEGRAND Coline, ROYERE Julie, MAINGOUTAUD Élodie, MM KAPLAN Iskender.</p> <p><b><u>Excusés :</u></b>                  MM AUMEUNIER Sébastien, MARGOT Manuel, LAROCHE Michel.</p>
--	--

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Madame SIMONET Laura

**Objet : Tarifs communaux 2025**

Mme SALADIN présente les tarifs proposés pour 2025.

Les tarifs sont votés successivement.

**- LOCATION DES SALLES POLYVALENTES :**

	Utilisateurs	Habitants / Associations commune		Habitants / Associations hors commune		Caution
		ETE	HIVER (1)	ETE	HIVER (1)	
SALLE DES FETES SAINT DIZIER LEYRENNE	Privés	150 €	200 €	300 €	350 €	400 € + 100 € (ménage)
	Associations	GRATUIT		300 €	350 €	
	<b>Sonorisation prêtée aux associations uniquement</b>					
SALLE DES ROCHES SAINT DIZIER LEYRENNE	Privés	40 €	60 €	80 €	100 €	150 € + 50 € (ménage)
	Associations	GRATUIT				
SALLE DES FETES MASBARAUD-MERIGNAT	Privés	150 €	200 €	300 €	350 €	400 € + 100 € (ménage)
	Associations	GRATUIT		300 €	350 €	
	Agents de la commune (2)	50 €				

- **GARDERIE :**

OBJET	PRIX
Forfait mensuel 1 enfant	31 € par mois
Forfait mensuel 2 enfants et plus	28 € par mois (par enfant)
Ticket journalier	3.20 €

- **CANTINE :**

	Objet	Prix
Repas élaborés par la Commune	Repas écolier	2.50 €
	Repas adulte indice 1 à 400	2.60 €
	Repas adulte indice 401 à 500	3.70 €
	Repas adulte indice à compter de 501	5.20 €
	Repas intervenant, à l'unité	5.50 €

- **ASSAINISSEMENT :**

Assainissement collectif (TVA 10%) MM	HT	TTC
Part fixe	63.63 €	70.00 €
Prix du m3 de l'eau	1.30 €	1.43 €
Taxe de raccordement pour toute construction nouvelle	500 €	550 €
Contrôle de raccordement	90.91 €	100 €
Assainissement collectif (TVA 10 %) SDL		
Part fixe	63.63 €	70.00 €
Prix du m3 de l'eau	0.55 €	0.61 €
Taxe de raccordement pour toute construction nouvelle	500 €	550 €
Contrôle de raccordement	90.91 €	100 €

- **CIMETIERES ET COLOMBARIUMS :**

Objet	Prix	
Concession perpétuelle	200 €	simple : 3 m <sup>2</sup> double : 5 m <sup>2</sup>
Concession perpétuelle (le m <sup>2</sup> )	400 €	
Concession colombarium de 30 ans	50 €	
Jardin de dispersion	600 €	
	80 €	

- **CAMPING :**

Objet	Prix/nuite
Tente / caravane + véhicule - Branchement électrique Forfait 1 ou 2 personnes	10.00 €
Camping-car -Branchement électrique Forfait 1 ou 2 personnes	10.00 €
Adulte supplémentaire	2.00 €
Enfant supplémentaire	1.00 €
Taxe de séjour	0.22 €

Le Maire,  
Joël ROYÈRE



Le Maire

Certifie le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

La secrétaire de séance,  
Laura SIMONET